

CORIL

professionnel

CORIWOOD H.U.V. +

**SATURATEUR MONO COUCHE «POUR CHALETS» HYDROFUGE,
RETARDATEUR D'UV - EXTERIEUR – APPLICABLE AU PULVERISATEUR**

CARACTERISTIQUES GENERALES

- **CORIWOOD H.U.V +** est un saturateur monocouche hydrofuge pour les bois.
 - Il s'applique sur toute surface verticale (s/ surface horizontale, préférer CORIWOOD SPECIAL TERRASSES).
 - Facile à appliquer, il pénètre profondément dans le bois afin de lui apporter une protection contre les reprises d'humidité et le grisaillement.
 - Convient sur bois durs ou exotiques : mélèze, douglas, red cedar, tous exotiques..., bois tanniques et bois traités hautes température. *Attention : les bois dits naturellement résistants nécessitent néanmoins un traitement fongicide. Sur les autres essences non traitées, nous vous conseillons lors de la première application de procéder à un traitement insecticide fongicide, type CORIPHENE TOUS USAGES ou CORITRAIT' MULTI USAGES PE.*
 - Point éclair : 29°C. Densité à 20°C : 0.919 g/cm³.
 - Consommation : 10 à 12 m²/litre. Conditionnement : 1 Litre - 5 Litres – 30 Litres.
 - Coloris : Incolore, chêne clair, chêne moyen, chêne rustique et blanc.
 - Le **CORIWOOD HUV +** s'utilise sans dilution préalable sauf dans les applications industrielles ou trempage, une dilution jusqu'à 25% de white spirit permet d'obtenir une fluidité adaptée. (il existe une version prête à l'emploi pour cette utilisation : le CORIWOOD HUV+ TREMPAGE PE).
- directive 2004/42/CE (COV) : Les valeurs limites européennes de COV dans le produit (catégorie 6) prêt à l'emploi sont de 700g/l maximum en 2010. La teneur en COV de ce produit, prêt à l'emploi, est de maximum 137.81g/l.*

MODE D'EMPLOI

- Bien brasser pour homogénéiser avant et en cours d'application.
- Les bois doivent être secs et propres. Appliquer sans diluer au rouleau, brosse ou pistolet :
- Sur bois neufs : en **1 seule couche** (à faible pression pour éviter une pulvérisation génératrice de brouillard) ;
- Sur bois poreux/anciens : on peut renouveler l'opération par une deuxième couche après séchage complet (plusieurs jours, voire 1 à 2 semaines) pour une meilleure protection.
- Séchage : 12 heures environ en atmosphère ventilée, 48h à cœur.
- Nettoyage des outils : WHITE-SPIRIT OU CORIL DILUANT DE NETTOYAGE.
- Pour une protection optimum, renouveler l'application d'une couche 6/8 mois après la pose, une autre couche 2 ans après la pose et espacer ensuite tous les 3 ans.

NB. En cas de sur épaisseur on peut remarquer des différences de brillance. Frotter alors avec un chiffon imbibé de DILUANT DE NETTOYAGE pour uniformiser.

RECOMMANDATIONS

- Eviter la projection sur herbe et végétation. Protéger les vitres.
- Ne pas appliquer sur un bois déjà recouvert de vernis, lasure ou peinture. Les surfaces très dégradées ou vernies doivent être entièrement décapées ou poncées puis nettoyées de façon appropriée (se référer à la notice du décapant avant).
- L'application de **CORIWOOD H.U.V. +** sur bois déjà grisailé assombrit la couleur naturelle du bois.
- **Attention certains bois** sont naturellement chargés d'huile, il convient d'attendre quelques semaines voire 2 à 3 mois après la pose avant de les traiter. **Quelle que soit l'essence de bois, faire un essai préalable.**
- Une température de stockage supérieure à 10° C est recommandée pour faciliter l'application.
- Conserver hors de portée des enfants.
- Ne pas respirer les vapeurs de solvant. Eviter le contact avec la peau.
- En cas d'ingestion ne pas faire vomir, contacter un médecin.
- En cas de projection sur les vitres, nettoyer au diluant de nettoyage après «raclage».
- **Ne pas appliquer sur bois humide, ni tôt le matin ou trop tard l'après-midi**, en raison de l'humidité potentielle. Eviter de le faire par temps de pluie, gel (mini 5°C) ou sur bois chaud (maxi 30°C).
- Pour une meilleure protection des bardages extérieurs non traités (mélèze, douglas...), appliquer **CORIWOOD HUV +** recto verso lors de la première passe sur bois neuf.

14-10-2015/CLP

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle.

CORODIS SARL – Z.I. La Plagne 42123 ST CYR DE FAVIERES

Tél. 04 77 62 04 17 – Fax 04 77 62 07 91 - corodis@wanadoo.fr – www.corodis.com

Entreprise agréée par le ministère de l'agriculture pour la distribution des produits antiparasitaires AGREMENT N° RH01291
SARL AU CAPITAL DE 45 000€ - SIRET 413 278 565 00028 – APE 4675Z – TVA : FR 40413278565